



## **Demander une formation**



**Dans la voie professionnelle**  
Demander une première année de C.A.P ou une seconde professionnelle BAC PRO, une première professionnelle BAC PRO de l'enseignement public, privé, en apprentissage ou dans une autre académie.



**Dans la voie générale et technologique**  
Demander une seconde générale et technologique, une première générale, une première technologique de l'enseignement public, privé ou dans une autre académie.



Formations à recrutement spécifique :

- [vers la voie professionnelle](#)
- [vers la voie générale et technologique](#)

L'admission dans certaines formations de la voie professionnelle et de la voie générale et technologique nécessite la mise en place d'un recrutement sur dossier ou d'une fiche de candidature à renvoyer à l'établissement demandé.



**Dans l'enseignement supérieur**

Tout savoir sur la procédure Parcoursup. Comment ça marche? Pour quelles formations?



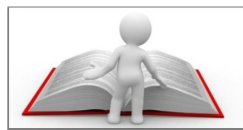
**Changer d'orientation**

Quelles sont les passerelles possibles après une seconde de la voie professionnelle ou une première année de C.A.P, après une seconde de la voie générale ou technologique ainsi qu'après un premier semestre universitaire ?

M.A.J. le 30/03/2021

## **Mentions légales**

---



[Accéder aux mentions légales de la procédure d'affectation](#)

## **Information et conseil en orientation**

---



[CIO de l'académie](#)

[monorientationenligne.fr](http://monorientationenligne.fr)

N° Azur : 01 7777 1225

Rectorat de Nantes  
4, rue de la Houssinière  
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03  
Tél. 02 40 37 37 37